

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Préparé par Chris Stark et Marie Stark

Kanata (Ontario)

Destinataire : Comité spécial sur la réforme électorale

Le 29 août 2016

Ce mémoire est présenté par deux électeurs qui sont des personnes aveugles. Lors de chaque élection fédérale des 40 dernières années, nous avons fait face à des barrières artificielles dans les bureaux de scrutin uniquement en raison de notre cécité. C'est un fait que dans notre cas, voter est un exercice plus pénible que de subir un traitement de canal.

Plutôt que d'insister sur ces expériences humiliantes, nous voulons nous concentrer sur les moyens d'améliorer le mode de scrutin de sorte que tous les Canadiens puissent voter de façon indépendante, conformément au mandat du Comité.

Nous avons inclus vos thèmes. Après chaque thème, il y a une section qui comprend nos recommandations et qui commence par « début du commentaire » et se termine par « fin du commentaire ». Les points que nous voulons faire ressortir sont précédés de trois étoiles.

**** D'une façon générale, on peut dire qu'il est difficile pour un profane de déterminer quel type de mode de scrutin convient le mieux (système majoritaire uninominal à un tour [SMUT] avec une forme de représentation proportionnelle [RP] ou un scrutin préférentiel). Cependant, en tant que personnes aveugles, nous voulons faire quelques observations. Tous les modes de scrutin nous posent des problèmes. Il nous est impossible de marquer des bulletins de chiffres, par exemple, mais nous souhaitons le maintien du vote secret. Plus le vote est complexe, plus il sera difficile de le rendre facile pour nous.

*** Si nous n'avions qu'un seul souhait, ce serait qu'en prévision de l'élection de 2019, on élabore un projet pilote permettant aux Canadiens ayant un handicap, ou du moins à ceux qui sont atteints de cécité, de voter en ligne.

1) Efficacité et légitimité : que la mesure proposée augmente la confiance des Canadiens sur le fait que leur désir démocratique, tel qu'il est exprimé par le vote, sera traduit de façon juste dans les résultats du scrutin, et qu'elle réduise la distorsion et renforce le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des représentants.

Début du commentaire

Une combinaison du système majoritaire uninominal à un tour et de la représentation proportionnelle pourrait être ce qui convient le mieux. Toutefois, il faut maintenir une vaste représentation des régions et des provinces, car sinon, les grandes villes domineront la Chambre des communes. En ce sens, l'industrie de la radiodiffusion offre visiblement une mise en garde puisque la plupart des reportages et des émissions proviennent maintenant d'un centre de radiodiffusion national, comme CBC Toronto.

La Nouvelle-Zélande offre un modèle électoral qui pourrait être adapté au contexte canadien.

Nous ne voulons pas que notre bulletin de vote soit laissé de côté durant le processus de dépouillement du scrutin. Nous voulons que nos points de vue en tant qu'électeurs soient mieux représentés au Parlement. Nous souhaitons qu'il soit plus facile de voter avec confiance, en toute confidentialité et de façon indépendante. Nous voulons qu'il y ait moins de confrontations au Parlement et qu'on s'y concentre moins sur les tactiques d'obstruction qui nuisent à la résolution des problèmes et le tape-à-l'œil pour espérer en tirer avantage au cours des prochaines élections. Le Parlement n'offre pas aux Canadiens un service à la clientèle acceptable.

***Recommandations

Il NE devrait PAS y avoir de référendum.

*** Il faut que l'exercice du droit de vote soit une démarche accessible et que les personnes aveugles puissent vérifier les choix avant déposer leur bulletin de vote.

Fin du commentaire

2) Participation : que la mesure proposée encourage le vote et la participation au processus démocratique, favorise une civilité et une collaboration accrues au sein de la sphère politique, améliore l'unité sociale et offre des possibilités d'inclusion des groupes sous-représentés dans le processus politique.

Début du commentaire

Le système de partis renforce le négativisme de nos jours. Il est pénible d'écouter des groupes de députés, car ils ne font que critiquer le gouvernement en place. Les députés devraient collaborer pour régler les problèmes. Il faudrait prendre des mesures pour réduire le besoin de rivalité entre deux élections, qui découle de l'attitude axée sur la confrontation qui règne dans le déroulement des travaux de la Chambre des communes au Canada.

Si les députés ne respectent pas publiquement les idées de leurs collègues des autres partis, en particulier dans les médias, comment pouvons-nous les respecter?

Les médias jouent un rôle important dans cette situation déplorable. Les journalistes agissent comme un Parlement croupion. On remarque un manque de distinction claire entre la description de faits et un texte d'opinion présenté comme une description des faits. Les jugements moraux de la presse parlementaire ne rendent pas service au pays.

Peu importe quel parti est au pouvoir, qu'il s'agisse du Parti libéral ou du Parti conservateur, les médias continuent à ne pas parler ou décrire des activités gouvernementales, particulièrement en ce qui concerne les populations mal desservies, comme les personnes handicapées. De plus, ils mettent l'accent sur l'opposition et les prétendues critiques de spécialistes. Un très bel exemple qui illustre ce point, c'est que les médias n'ont pas du tout couvert les consultations menées par la ministre des Personnes handicapées sur une loi canadienne inclusive. Notamment, lors de la présentation des membres du Cabinet, les gens de CBC ont parlé pendant qu'on la présentait lors de la présentation des ministres, après la première réunion du Cabinet.

Les travaux à la Chambre des communes sont devenus un feuilleton national. On ne peut qu'espérer que cette institution ne corresponde pas au Canada d'aujourd'hui. Elle NE représente PAS la collectivité dans laquelle je vis. Les travaux parlementaires, en particulier la période des questions, ne sont pas des débats, mais constituent plutôt une

tribune où l'on rabaisse des ministres, où l'opposition du moment recourt à l'intimidation, où l'on fait des commentaires sarcastiques, des insinuations, etc.!

***Recommandations

Concernant l'admissibilité à un remboursement, les fonds publics devraient financer les campagnes en fonction des suffrages exprimés.

Les frais de nomination et d'inscription des candidats ne devraient pas être élevés.

On devrait interdire la publicité politique.

Les médias devraient être tenus de transmettre les messages d'intérêt public de tous les candidats de façon équitable.

Tous les sites Web et les publications des candidats devraient offrir des formats que les personnes aveugles peuvent utiliser.

Tous les gens qui choisissent de ne pas voter devraient payer une pénalité sur le revenu de 1 % qui se base sur leur déclaration de revenus à l'Agence de revenu du Canada.

*** Recommandation

Considérant que le Parlement du Canada s'est soustrait à l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne, il est demandé et recommandé que la mesure législative proposée couvre les Chambres du Parlement en tant que lieu de travail.

Fin du commentaire

3) Accessibilité et inclusion : que la mesure proposée évite une complexité indue du processus de scrutin tout en respectant les autres principes, et qu'elle favorise l'accès par tous les électeurs admissibles, peu importe leur condition physique ou sociale.

Début du commentaire

La technologie offre une excellente possibilité d'éliminer les barrières qui empêchent des gens de voter actuellement.

Si nous pouvons être en contact avec l'ARC en ligne de façon sécuritaire, les difficultés liées à la sécurité du vote sont alors déjà connues et faciles à résoudre. Offrir aux gens différents moyens de voter ne peut qu'accroître leur participation.

***Recommandations

*** Élections Canada devrait se voir contraint d'établir un système de vote en ligne que les personnes aveugles peuvent utiliser selon un échéancier convenu, projet qui devrait être progressivement mis en œuvre à partir de l'élection de 2019.

Toutes les cartes d'information de l'électeur devraient comprendre des marques tactiles semblables à celles que l'on retrouve sur les billets de dollars canadiens pour faciliter l'identification des électeurs atteints de cécité. Elles devraient également inclure leurs coordonnées en braille, dont l'adresse électronique et les numéros de téléphone, comme celles que l'on retrouve sur les cartes professionnelles au gouvernement fédéral.

Dans les zones urbaines, où il y a des trottoirs, les bureaux de vote doivent être situés dans des rues qui ont des trottoirs.

Dans les secteurs qui offrent des services de transport en commun, les bureaux de vote doivent être situés à pas plus de cinq minutes de marche d'un arrêt d'autobus, et le chemin menant à l'entrée du bureau de vote doit être sécuritaire.

Il faut que toutes les entrées des rues où se trouvent des bureaux de vote comprennent des repères tactiles ou un outil d'orientation similaire que les personnes aveugles peuvent utiliser de façon indépendante, de l'entrée jusqu'au bureau.

Les membres du personnel du bureau de vote doivent avoir une bonne maîtrise de la langue dans laquelle ils servent les gens. Ils doivent notamment être capables de bien s'exprimer oralement.

Les membres du personnel qui communiquent avec des électeurs aveugles doivent avoir été formés pour être en mesure de les aider. La formation du personnel doit inclure un volet sur la communication avec les personnes aveugles dans un contexte de

prestation de services. Le personnel doit recevoir une formation sur le commentaire descriptif et la façon d'aider les gens à chaque étape du processus.

Dans le cadre du processus d'ouverture des bureaux de vote, les membres du personnel doivent être tenus d'informer Élections Canada qu'ils ont une liste des candidats en braille, un guide à signature et d'autres articles dont les personnes aveugles ont besoin pour voter de façon indépendante.

Tous les formulaires destinés aux électeurs doivent être offerts en formats accessibles, et les renseignements personnels, comme l'adresse, doivent être fournis de façon confidentielle afin que la sécurité personnelle des électeurs soit garantie, lorsqu'il s'agit de communiquer de vive voix.

Si des gabarits sont utilisés, il doit y avoir un moyen de sécuriser le bulletin de vote pour qu'il reste en place, puisque l'électeur aveugle utilise le toucher pour voter.

Les consignes sur la procédure à suivre pour plier le bulletin de vote doivent être fournies en braille et en format audio afin de protéger le droit à la vie privée de l'électeur.

Élections Canada doit établir à chaque bureau de vote une méthode permettant à une personne aveugle de vérifier son vote de façon indépendante et confidentielle.

Il faut qu'Élections Canada exige de tous les candidats d'une élection fédérale qu'ils utilisent des sites Web conformes aux normes du W3C et offrent aux personnes aveugles des documents dans d'autres formats.

Fin du commentaire

4) Intégrité : que la mesure proposée puisse être mise en œuvre tout en assurant la confiance du public à l'égard du processus électoral, en assurant l'obtention de résultats fiables et vérifiables à l'aide d'un processus efficace et objectif qui est sécuritaire et préserve la confidentialité du vote pour les particuliers canadiens.

Début du commentaire

Dans le système actuel, les personnes aveugles ne peuvent même pas vérifier si le bulletin de vote est bien rempli. La mine du crayon était-elle bien aiguisée? Le bulletin s'est-il déplacé lorsque la personne a utilisé le toucher pour le marquer?

Seul le recours au vote en ligne ou à une machine à voter munie d'écouteurs peut permettre le vote secret. La méthode de vote actuelle est conçue pour les gens qui ne sont pas aveugles et ne convient pas aux personnes aveugles. Combien de votes sont rejetés en tant que votes annulés même si l'électeur a fait du mieux qu'il peut pour remplir son bulletin de vote, sans être capable de le voir.

***Recommandation

Il faut mettre en place un système qui permet à tous les électeurs de voter de façon indépendante et en secret et de vérifier leur choix avant de déposer leur bulletin de vote.

Fin du commentaire

5) Représentation locale : que la mesure proposée assure la responsabilisation et tienne compte de la valeur que les Canadiens accordent à leur collectivité, au fait que les députés connaissent les conditions locales et qu'ils tentent de satisfaire les besoins locaux à l'échelle nationale; la mesure doit aussi permettre aux citoyens d'avoir accès à leur député pour faciliter la résolution de leurs préoccupations et leur participation au processus démocratique.

Début du commentaire

C'est l'objectif qui nous apparaît le plus important. Nous avons l'impression d'avoir perdu tout contact avec nos représentants élus depuis longtemps. Le document d'information de notre député nous a toujours été envoyé en format imprimé malgré les nombreuses demandes que nous avons faites pour qu'on nous le fasse parvenir dans un format que les personnes aveugles peuvent utiliser. Nous avons déjà demandé des renseignements sur des questions liées aux personnes handicapées et n'avons jamais reçu de réponse. Nous espérons que notre nouvelle députée sera réceptive.

***Recommandations

Le processus électoral et les travaux des représentants fédéraux élus devraient être visés par la Loi canadienne sur les droits de la personne.

On devrait réduire la taille des circonscriptions afin qu'elles représentent mieux la diversité canadienne.

Fin du commentaire

Nous concluons notre mémoire en présentant une description de l'expérience que nous avons vécue lors de l'élection fédérale de 2015, qui est à l'image de notre expérience d'électeurs depuis plus de 40 ans.

Combien de Canadiens toléreraient cette situation humiliante? Une réforme électorale s'impose depuis longtemps.

Début de la description

Problèmes liés aux plaintes de Chris et Marie Stark au sujet du processus de vote

Nous avons tous les deux voté par anticipation le 9 octobre, à environ 14 heures, à l'école catholique Holy Redeemer, qui est située au 75, promenade McCurdie, à Kanata. Le numéro du bureau de scrutin était le 605.

Les renseignements inscrits sur les cartes d'information de l'électeur sont illisibles puisque nous ne pouvons pas lire les documents en format imprimé. Contrairement aux billets de dollars canadiens, les cartes d'information de l'électeur n'ont pas de marques d'identification tactiles. Puisque nous ne pouvions pas lire la carte, nous n'avons pas pu savoir si notre bureau de vote était facile d'accès avant de nous y rendre.

Aucun trajet ne nous permettait de nous rendre au bureau de vote par anticipation par autobus urbain le jour du vote.

Il n'y avait pas de mesures d'orientation entre la rue et l'entrée du bureau de vote.

Les représentants d'Élections Canada qui se trouvaient dans le bureau de vote n'avaient pas reçu de formation adéquate sur la façon de communiquer avec des personnes aveugles et de leur fournir des services.

Aucun fonctionnaire électoral auquel nous avons eu affaire n'a mentionné qu'il faisait partie du personnel électoral.

Comme beaucoup d'autres électeurs, nous avons dû attendre pendant plus d'une heure avant de pouvoir nous présenter à la table où avait lieu le vote.

À la table, aucun fonctionnaire électoral ne nous a expliqué le processus à suivre pour obtenir un bulletin de vote.

On nous a remis des formulaires à signer que nous ne pouvions pas lire puisqu'ils n'étaient offerts qu'en format imprimé. Par conséquent, nous avons dû demander qu'on nous lise leur contenu, ce qui a requis plus de temps et a prolongé le processus de vote pour les autres électeurs qui attendaient leur tour.

En raison de la barrière de la langue verbale, il était très difficile de comprendre ce que disait le fonctionnaire qui essayait de nous lire le contenu du formulaire.

Il n'y avait pas de guide à signature pour aider les personnes aveugles à signer le formulaire.

Bien que le bureau local d'Élections Canada situé au Hazeldean Mall avec lequel nous avons communiqué nous avait dit qu'il y aurait une liste des candidats en braille au bureau de vote, ce n'était pas le cas et aucun membre du personnel n'était au courant de cela.

Le membre du personnel qui a aidé l'un d'entre nous à se rendre jusqu'à l'isoloir n'a pas utilisé les techniques voulues et lui a entre autres pris le bras à l'improviste plutôt que de lui donner des indications.

Les membres du personnel ne savaient pas comment utiliser le gabarit de vote et s'assurer que le bulletin reste en place pendant le processus de vote. Il leur a fallu plusieurs minutes pour aller chercher un trombone afin que le bulletin reste immobile.

L'un d'entre nous a eu de la difficulté à comprendre ce que disait la personne qui lisait la liste de candidats inscrits sur le bulletin. L'autre a dû demander de la façon la plus polie et respectueuse possible que quelqu'un d'autre vienne le faire, car il était très difficile de comprendre ce que disait la personne.

Si l'on vote en secret, ce que nous avons le droit de faire, d'aucune façon nous ne pouvons être sûrs que notre vote comptera et que le bulletin ne sera pas rejeté. Il est difficile pour nous de marquer un bulletin de vote de manière fiable en faisant une croix. Ce n'est pas comme les élections municipales et provinciales, où un appareil vérifie si le bulletin est correctement rempli, de façon confidentielle.

On ne nous a fourni aucune consigne sur la façon de plier le bulletin de vote pour qu'il reste secret et sur la façon de l'insérer dans l'urne.

À titre d'observation générale, en tant qu'électeur, le plus grand obstacle dans le processus, c'était qu'une seule personne remplissait manuellement un formulaire. On aurait pu accélérer le processus en confiant cette tâche à un plus grand nombre de personnes, en utilisant la technologie informatique ou en permettant aux gens qui en étaient capables de remplir le formulaire eux-mêmes et de le présenter au fonctionnaire aux fins d'examen et de signature. En raison des difficultés auxquelles nous avons été confrontés, nous n'avons pas voté avant un très long moment tandis que nos amis et les gens non aveugles à côté de nous ont pu voter en quelques secondes après avoir reçu leur bulletin de vote.

Nous avons essayé de remplir le formulaire de commentaires sur l'accessibilité en ligne, mais nous n'avons pas pu inscrire tous nos commentaires, car le champ réservé à cette fin n'était pas suffisant. L'un de nous n'a même pas été en mesure d'utiliser le formulaire. De plus, la liste des problèmes possibles ne comprenait pas les difficultés que rencontrent principalement les personnes aveugles, comme celles qui concernent l'accessibilité des communications, l'information à fournir, comme une liste des candidats en formats accessibles, l'utilisation de techniques convenables pour aider les gens, les mesures visant à s'assurer que le bulletin a été bien rempli, etc.

Voici une troisième plainte que Chris Stark veut déposer contre le centre d'appels d'Élections Canada.

Le matin du vendredi 16 octobre, Chris a téléphoné au 1-800-463-6868. Le système vocal ne fonctionnait pas bien. Les consignes n'étaient pas claires et il n'y avait pas d'option principale. Il a eu de la difficulté à comprendre ce que disait la première personne à laquelle il a parlé -- il ne s'agit pas ici de racisme, mais d'un problème de communication. Lorsqu'il a transmis sa plainte à un niveau supérieur, la personne a émis des doutes concernant son handicap et a affirmé qu'Élections Canada n'acceptait que les plaintes qui sont soumises au moyen d'un formulaire en ligne. Elle a refusé de fournir à Chris une adresse électronique qu'il aurait pu utiliser compte tenu de son handicap. Cette personne a ensuite mis fin à l'appel.

Tout ce que Chris demandait, c'était qu'on lui fournisse une adresse électronique pour qu'il puisse transmettre sa plainte. Les formulaires constituent un obstacle pour lui. Aucune adresse électronique n'était fournie à <https://secure.elections.ca/SiteFeedback.aspx?lang=f>.

On n'offrait pas d'autres options aux gens qui ne sont pas en mesure de remplir le formulaire de commentaires. Une adresse électronique aurait dû être fournie.

Élections Canada était au courant de tous ces problèmes, car nous et d'autres électeurs qui sont des personnes aveugles lui avons déjà fourni des commentaires auparavant. Ces problèmes auraient pu être évités grâce à une bonne planification, une formation du personnel adéquate et la mise en œuvre de services inclusifs.

Chris Stark et Marie Stark

Kanata (Ontario)